

DEVOIRS GENERAUX A REMPLIR PAR UN
BON CONGREGANISTE.

Envers Dieu. — Une grande fidélité aux devoirs
d'un bon chrétien, qui sont :

I

La prière du matin, du soir et des repas.
La sanctification des Dimanches et des Fêtes.
L'assistance aux offices de l'Eglise.
L'observation des jeûnes et des abstinences.
L'amour de Dieu, du prochain et des ennemis.
La justice envers tous.
L'attachement à ses devoirs d'état.

II

Envers la Congrégation. — L'assiduité aux offices.

La fréquentation mensuelle des Sacrements.
La soumission au Directeur et aux officiers.
Une charité particulière envers ses confrères
Congréganistes.
Une grande dévotion envers la sainte Vierge.
La récitation journalière des prières de règle.

III

Envers la famille. — Une attention toute particulière à veiller sur ses enfants, à leur donner une éducation religieuse et honnête, à faire régner la piété et la paix dans sa famille, afin d'édifier ses concitoyens, et d'attirer sur sa maison les bénédictions du ciel.